

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018**

### **COMPTE-RENDU :**

Le onze décembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaients présents :**

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, ~~Lydia DESBOIS~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.  
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Éric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Claude JOUSSE a été nommé secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. MAM : Présentation des assistantes maternelles
2. Personnel : Demande de renouvellement de temps partiel, Création de postes, Révision de la classification des emplois éligibles au RIFSEEP
3. Finances : Remboursement de frais
4. Elections : Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la commission de contrôle
5. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif 2017
6. Syndicat d'eau potable de Brains-Souigné : Rapport d'activités 2017
7. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
8. Questions diverses.

Le compte-rendu du 13 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1/ MAM : PRÉSENTATION DES ASSISTANTES MATERNELLES**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les locaux de la MAM (Maison d'Assistants Maternelles) située 10 rue de la mairie sont aujourd'hui inoccupés.

Des assistantes maternelles, exerçant dans une MAM à Roézé, se sont portées candidates pour reprendre l'activité de celle de Voivres et arrêté celle de Roézé. Le projet a été présenté à la Protection Maternelle et Infantile et l'information donnée au maire de Roézé. L'association, nouvellement créée, est composée de trois assistantes maternelles qui souhaitent se présenter devant le conseil municipal, c'est pourquoi elles sont présentes ce soir. Martine COUET informe que deux d'entre elles arriveront avec les enfants qu'elles gardent actuellement à Roézé. Toutefois, un courrier a été envoyé à chaque assistante maternelle de la commune avec proposition de rendez-vous afin de lever toute inquiétude autour de l'installation de la nouvelle MAM.

Avant de laisser la parole aux assistantes maternelles, Martine COUET expose son souhait de créer du lien entre la MAM et les assistantes maternelles indépendantes. A cette fin, elle souhaiterait mettre en place des ateliers d'éveil musical à la salle communale, avec l'association Karnavage, à destination de tous les petits gardés sur la commune.

Patricia LEGENDRE travaille sur la MAM de Roézé depuis 8 ans. Elle a participé à sa création. Aujourd'hui, elle souhaite quitter cette MAM pour des raisons professionnelles. L'installation à

Voivres est prévue pour juin, il reste à monter le projet qui pourra être présenté au Conseil municipal.

Nathalie BLOCH travaille depuis plus de 5 ans à la MAM de Roézé, qu'elle quitte également pour des raisons professionnelles. Elle souhaite rassurer les assistantes maternelles indépendantes car leur agrément est identique au leur (à savoir 4 enfants), il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir. Par ailleurs, lors de l'installation de la MAM, il n'y aura pas d'enfants de Voivres admis dans l'immédiat car les enfants de Roézé les suivent.

Dominique COLIN demande quels seront les horaires de la MAM.

Patricia LEGENDRE répond que ce seront les horaires actuels, c'est-à-dire 7h – 18h45. Il n'y a pas de demande dans l'immédiat pour des horaires atypiques, elle souligne que ce sont des horaires lourds à gérer.

Dominique COLIN précise que la possibilité de garde sur des horaires atypiques était une demande de la municipalité.

Patricia LEGENDRE répond que s'il y a des demandes, elles pourront s'adapter. Par ailleurs, elle ajoute que la MAM ne connaît pas de fermeture annuelle et que la garde le samedi matin est possible.

Sandrine DEMAYA demande où iront les enfants de Roézé gardés actuellement lorsqu'ils seront en âge d'aller à l'école.

Patricia LEGENDRE répond qu'ils seront scolarisés à Roézé. Elles feront les trajets pour aller les chercher à l'école.

Nadège HERVÉ a intégré la MAM en 2016 en tant que remplaçante. Elle rejoint l'équipe dans ce nouveau projet pour travailler à temps plein.

Sylvie LE DRÉAU demande si la MAM de Roézé est amenée à fermer.

Les assistantes maternelles ne savent pas car il reste une personne sur place. Si celle-ci souhaite que la MAM reste ouverte, il faudra qu'elle trouve un ou des partenaires.

Les assistantes maternelles précisent qu'elles travaillent ensemble depuis 5 ans pour les deux premières et qu'elles s'entendent bien.

Les locaux de la MAM ont besoin de quelques travaux d'isolation et de rafraîchissement des peintures.

Cyrille OLLIVIER demande quel nom portera la nouvelle MAM.

Elle s'appellera « **Ô Jardin des Rêves** ».

## **2/ PERSONNEL : DEMANDE DE RENOUELEMENT DE TEMPS PARTIEL, CRÉATION DE POSTES, RÉVISION DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS ÉLIGIBLES AU RIFSEEP**

### **2-1/ Demande de renouvellement de temps partiel**

#### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de renouvellement d'un agent pour un temps partiel sur autorisation à hauteur de 80% du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement du temps partiel sur autorisation de l'agent.

### **2-2/ Création de postes**

Madame le Maire informe le Conseil municipal du départ de la secrétaire générale vers une autre collectivité. Le recrutement pour son remplacement est lancé jusqu'au 21 décembre 2018.

Vu les difficultés actuelles pour recruter des agents fonctionnaires dans le département, il convient d'ouvrir le poste à un maximum de grades.

### **Délibération :**

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

**Vu** le budget,

**Vu** le tableau des emplois et effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de secrétaire générale,

Le Maire propose à l'assemblée la création **d'un emploi à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 pour assurer la fonction de secrétaire général(e).**

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emploi suivants :

- **Adjoint administratif territorial (excepté le grade d'adjoint administratif territorial)**
- **Rédacteur territorial**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

### **2-3/ Révision de la classification des emplois éligibles au RIFSEEP**

Toujours en vue du recrutement d'un(e) nouveau(elle) secrétaire général(e), il convient de revoir les possibilités de régime indemnitaire pour les agents administratifs de catégorie C à responsabilité de service et d'agents.

C'est pourquoi, Martine COUET propose de revoir la classification C1 du cadre d'emploi des adjoints administratifs, ainsi que les plafonds IFSE et CIA. Le Conseil municipal est favorable à cette proposition qui sera présentée au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

### **3/ FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

#### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal sa demande de remboursement des frais relatifs au déplacement mutualisé avec la commune de Roézé-sur-Sarthe au Salon des Maires de Paris.

La Commune prend à sa charge les frais liés au péage autoroutier et au stationnement.

Ces frais s'élèvent à **72,20€** au total et ont été réglés par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme indiquée ci-dessus.

### **4/ ELECTIONS : NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE**

Le Répertoire électoral unique (REU) a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Il permet la mise à jour en continu des listes électorales à l'initiative, soit des communes qui procèdent aux inscriptions et radiations des électeurs, soit de l'Insee sur la base des informations transmises par différentes administrations. Le système de gestion du répertoire électoral unique permet l'arrêté et l'extraction des listes électorales, images du répertoire à une date donnée.

Une commission de contrôle, se réunissant une fois par an doit être créée. Elle est composée de deux membres titulaire et suppléant du Conseil municipal, non pourvus d'une délégation et proposés dans l'ordre du tableau des membres du Conseil municipal.

Titulaire : Nicole GUYON

Suppléante : Valérie MUSSARD

## **5/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017**

Martine COUET donne la parole à Claude JOUSSE pour la présentation du RPQS du service assainissement 2017.

Claude JOUSSE précise qu'il s'agit du dernier car la compétence est passée communautaire en 2018.

En 2017, on comptait 2 abonnés de plus. Le rapport fait apparaître une baisse du volume facturé de 20,8%. Cela s'explique par le changement de cycle de facturation de l'eau potable par Veolia pour régler une problématique de trésorerie du SIAEP Brains-Souligné (10 mois facturés en 2017 au lieu de 12). La facturation 2018 sera donc mathématiquement plus élevée qu'en 2017 car le cycle de 12 mois aura repris.

Nicole GUYON fait remarquer que Véolia n'a pas fait installer de réducteur de pression dans son secteur. La pression de l'eau est passée de 3 à 4 bars, ce qui a eu pour conséquence la rupture de la canalisation.

Claude JOUSSE précise qu'elle peut en installer un chez elle.

Nicole GUYON répond que la configuration de son terrain rend cette démarche difficile.

Dominique COLIN rappelle que le Conseil municipal avait demandé la hausse de la pression pour garantir la défense incendie sur la Commune et il lui semble que Veolia s'était engagé à installer des réducteurs de pression.

Claude JOUSSE propose de se renseigner sur ce point.

### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à **8 voix POUR, 2 voix CONTRE, 2**

### **ABSTENTIONS :**

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## **6/ SYNDICAT D'EAU POTABLE DE BRAINS-SOULIGNÉ : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**

Martine COUET donne la parole à Claude JOUSSE pour la présentation du rapport d'activités 2017 du SIAEP Brains-Souligné.

Les analyses microbiologiques et physicochimiques effectuées en 2017 présentent une conformité à 100% aux normes du Ministère de la santé.

Le Syndicat est sur un territoire de faible densité. Dans certains secteurs, il y a beaucoup de réseaux (415 km) pour peu d'abonnés (4 869). En 2017, il n'y a pas eu de renouvellement de canalisation, il en sera de même en 2018.

Le SIDERM avait proposé une fusion mais le SIAEP a refusé car la loi NOTRe ne l'imposait pas. Aujourd'hui, le Syndicat a une santé financière compliquée. En 5 ans, il a renouvelé 0,65% du réseau. Il faudrait 150 ans pour renouveler la totalité du réseau alors que théoriquement, il doit l'être tous les 80 ans, du moins pas au-delà de 100 ans.

Le coût au m<sup>3</sup> a augmenté de 6,25% en 2017 pour 120m<sup>3</sup> (+19% part Syndicat, -0,1% part Veolia). Des prêts arrivent à échéance, cela devrait alléger la situation financière.

Concernant la présence de calcaire, les analyses 2017 font apparaître une oscillation entre 13,50°F et 33,40°F de titre hydrotimétrique (TH).

Martine COUET souhaiterait que Claude JOUSSE programme une visite de l'usine de décarbonatation pour les conseillers municipaux.

#### **Délibération :**

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE pour la présentation du rapport d'activités 2017 du SIAEP de la région de Brains-Souigné.

Après l'exposé, le Conseil municipal, se prononce sur le rapport d'activités 2017 du SIAEP de la Région de Brains-Souigné à **4 voix POUR, 4 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS.**

**Il déplore toujours la présence forte de calcaire dans l'eau distribuée, ainsi que la hausse du tarif prévue pour 2018.**

## **7/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **7-1/ Commissions communautaires Cycle de l'eau : Rapporteur Claude JOUSSE**

La commission s'est tenue le 29/11/2018. Les travaux d'assainissement et d'eau potable liés à l'aménagement du centre-bourg sont inscrits pour 2019 et 2020 pour un total de 464 795€ HT.

La recette liée à la subvention de l'Agence de l'Eau, relative à la mise en conformité de la lagune, avait été également inscrite par la Communauté de communes. Les travaux ayant été réglés par la Commune en 2017, la subvention a été versée à la Commune en 2018. La CdC ne devrait pas la réclamer.

Concernant la facturation assainissement et le rééquilibrage de la redevance sur le territoire, Voivres est la commune dont le montant de la redevance est le plus faible. Ainsi, les communes qui ont les tarifs les plus élevés ne devraient pas voir leur redevance augmenter jusqu'à ce que le lissage soit opéré. La conséquence est qu'en 2018, les habitants de Voivres payeront 194,76€ pour 120m<sup>3</sup> et 240,34€ en 2020 pour 120m<sup>3</sup> (soit + 46,08€). Claude JOUSSE aurait préféré que cette hausse s'étale sur 3 ans et non 2.

Martine COUET demande quels sont les arguments de la commission pour ne pas étaler la hausse sur 3 ans.

Claude JOUSSE pense que cette échéance correspond à la fin du mandat du Conseil communautaire.

La fin de la délégation de service public (DSP) pour les communes de Malicorne, Mézeray, Souigné-Flacé et Spay va entraîner l'embauche d'un agent pour la surveillance et l'entretien des stations d'épuration.

**Départ de Christelle CORVAISIER à 22h25.**

### **7-2/ Commission communautaire et communale Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE**

Il y a polémique sur le projet de voirie partagée entre La Suze et Roézé. En effet, le Conseil municipal de La Suze s'y est opposé à l'unanimité. Le concept de voirie partagée fonctionne pourtant apparemment bien dans d'autres départements.

Sandrine DEMAYA ne comprend pas pourquoi une dépense d'argent s'il n'y a jamais eu de problèmes de circulation ou d'accident sur cette voie limitée actuellement à 50 km/h.

Claude JOUSSE a par ailleurs évoqué la limitation à 50 km/h de la route du Pont de 4 Mètres, mais ce point n'apparaît pas dans le compte-rendu de la commission. Il sera abordé une nouvelle fois lors de la prochaine commission.

Il a également été question des frelons asiatiques. Les communes de Chemiré-le-Gaudin et de Louplande ont décidé de prendre à leur charge, respectivement à 100% et à 50%, la destruction des nids chez les particuliers.

A ce sujet, Martine COUET informe le Conseil municipal que le réseau Polleniz met en place une convention avec les communes pour proposer des tarifs attractifs aux habitants.

### **7-3/ Logements Sarthe Habitat rue de la Gare : Rapporteur Claude JOUSSE**

Les travaux ont pris 9 semaines de retard, la livraison est donc reportée à septembre 2019. Le retard est dû à des entreprises qui ne viennent pas en temps et en heure, ainsi qu'à des problèmes avec le voisinage.

### **7-4/ Commission communautaire Environnement : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

La commission travaille sur la préparation du budget 2019. Pour rappel, le budget déchets ménagers est un budget autonome. Les années précédentes, les excédents dégagés permettaient d'investir. Cependant, les projets d'investissements prévus pour 2019 les réduisent à néant. C'est pourquoi, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) devrait augmenter en 2019 de manière conséquente.

La problématique est que, bien que la population augmente, les recettes liées à la REOM restent stables. Peut-être y-a-t-il des gens qui s'en affranchissent (pas d'inscription en mairie, dépôt de déchets dans un autre lieu...) ?

Claude JOUSSE fait la comparaison avec la CdC de l'Orée de Bercé-Bélinois. Les tarifs sont inchangés depuis 2005 et restent moins élevés que la CdC du Val de Sarthe alors que les marchés sont les mêmes. Peut-être n'y -a-t-il pas le même niveau de service.

Cyrille OLLIVIER fait remarquer que les investissements peuvent s'étaler. Par ailleurs, les tarifs de la REOM s'arrêtent sur un foyer de 4 personnes, il n'apparaît pas la notion de personne supplémentaire à partir de 5. Cela pourrait être une piste.

Claude JOUSSE précise qu'à une époque, la commission n'avait pas voulu charger les familles nombreuses.

**Pour rappel, nouvelle session de distribution des sacs poubelle les 14 et 15 décembre en mairie.**

### **7-5/ Commission communautaire Culture : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

Voivres accueillera le final de la Belle Virée le dimanche 21 juillet 2019. Le public attendu est estimé entre 350 et 500 personnes. Il y aura besoin de bénévoles pour assurer l'organisation (matériel, barnum, tables, bancs) ainsi que la préparation des repas du midi et du soir et l'hébergement.

Lors de cette commission, il a été question du lieu d'accueil des deux représentations (16h30 et 18h). Un lieu proche de la salle des fêtes serait judicieux pour une solution de repli. Cependant, le thème étant en lien avec le monde de l'entreprise, il a été proposé de déplacer le lieu de représentation à l'extérieur du bourg, sur un terrain privé d'une entreprise pouvant accueillir un grand nombre de spectateurs, fournir l'électricité et l'eau, et ce un dimanche.

La prochaine réunion est prévue le 26/02/2019 à 18h aux services techniques de Roézé.

Martine COUET estime que solliciter une entreprise est contraignant (dégradation possible du terrain, dimanche, accès aux fluides).

Cyrille OLLIVIER confirme en rappelant qu'il faut qu'une entreprise se porte candidate.

#### **7-6/ Commission Communication : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

Le prochain « Voivrais » est en préparation. Le devis d'impression de l'entreprise LSI Infographie est à 630€ TTC pour 600 exemplaires de 20 pages. Les tarifs des encarts publicitaires restent inchangés. Claude JOUSSE pose la question de la nécessité de facturer l'encart publicitaire aux artisans et commerçants de la commune.

#### **7-7/ Association Culturelle Cantonale : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

La journée théâtre des troupes de jeunes du canton est fixée au 28/04/2019 à Voivres. Le Rallye culture se déroulera à Spay le 19/05/2019.

#### **7-8/ Commission Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU**

Les inscriptions pour le Nouvel An sont en cours. A ce jour, il y a 148 inscrits. Il y aura besoin de bénévoles pour la Fête de Noël du 21 décembre, ainsi que pour les Vœux du maire le 11 janvier.

#### **7-9/ Commission Aménagement : Rapporteur Dominique COLIN**

La commission travaille sur la création d'une rambarde pour la rampe d'accès PMR de la mairie et une grille de la fenêtre du four à chanvre.

#### **7-10/ Commission communautaire Jeunesse : Rapporteur Cyrille OLLIVIER**

Une convention a été passée avec les collèges de Noyen, Cérans-Fouilletourte et La Suze pour favoriser les passerelles avec les Points Jeunes de la CdC. La même question se pose pour les collèges d'Allonnes et Pruillé-le-Chétif.

Le constat a été fait qu'il n'y a pas d'actions communes entre les points jeunes et la Coulée Douce, ce qui pose des problèmes. Pour rappel, la subvention annuelle allouée par la CdC à l'association est de 100 000€. La commission déplore une certaine opacité de l'association et ce qui semblerait être de la rétention d'information et un manque d'effort. C'est pourquoi, elle s'oppose aux 19 000€ supplémentaires demandés.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

**FEU D'ARTIFICE :** Un devis a été demandé à deux entreprises pour l'organisation d'un feu d'artifice d'environ 10 mn lors de la Fête de la musique 2019 :

- 2 500€ sans sono, prêt CD pour musique non personnalisée
- 2 000€ avec sono et musique personnalisée

Dominique COLIN demande si la Commune dispose des finances nécessaires pour organiser un feu d'artifice. Martine COUET acquiesce.

Miguel FIMIEZ aurait préféré qu'il se déroule le 14 Juillet. Martine COUET répond que ce jour-là, il y a déjà beaucoup de feux d'artifice dans les alentours. L'artificier pense par ailleurs qu'un feu d'artifice sans manifestation associée n'attirera pas beaucoup de public.

**AMÉNAGEMENT DU BOURG :** Martine COUET souhaiterait que des devis soient demandés pour la démolition et la reconstruction du mur du terrain de la parcelle AA 103 rue du Presbytère.

**COMPTEUR LINKY :** La Cour Administrative de Nantes a confirmé que ni le Conseil municipal, ni le maire ne disposent, sur les fondements des textes en vigueur, de la compétence pour s'opposer ou conditionner le déploiement des compteurs Linky sur le territoire de la commune.

**AGENDA** : - Conseil municipal : -08/01/19

La séance est levée à minuit.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS	Excusée	Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			